

Projet d'arrêté portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français

Soumis à participation du public du 31 janvier au 20 février 2013 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

1°) Nombre total d'observations du public reçues

23.

2°) Synthèse des observations du public émises

9 avis émis sur le projet de texte sont favorables et considèrent qu'il s'agit d'un progrès dans l'encadrement de l'activité de pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée.

Plusieurs avis demandent à ce que ces règles s'appliquent également aux navires étrangers.

Un avis souligne la nécessité de prévoir des mesures de contrôle suffisantes.

6 avis sont défavorables et souhaitent des mesures d'encadrement et de régulation plus restrictives afin de réduire les rejets, l'impact des engins de pêche sur les espèces de poissons exploitées et les fonds marins, notamment dans la bande côtière. Deux avis se prononcent pour une interdiction de la pêche au chalut.

3°) Observations du public prises en compte dans le projet de texte

Le projet de plan de gestion vise à améliorer l'encadrement de l'activité de pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée. Il se base sur les avis scientifiques décrivant l'état des ressources naturelles exploitées par la pêche au chalut et intègre les interactions de cette activité avec les écosystèmes marins. Ce plan de gestion reste évolutif. Il s'agit ainsi de prévoir dans un premier temps un encadrement général de cette pêcherie puis d'en évaluer ses effets pour ensuite modifier les modalités de gestion actuellement retenues si nécessaire.

L'article 19 du règlement (CE) du Conseil du 21 décembre 2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée limite le champ d'application de ce plan de gestion à la mer territoriale française.

Le plan national de contrôle des pêches maritimes intégrera, dans les orientations de contrôle relatives à la Méditerranée, les mesures de contrôle prévues par le présent plan de gestion.